

REGLEMENT « CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPES DE 4 COUREURS »
Organisation « COTNC »



Samedi 02 Octobre 2021

Article 1er

Le COTNC organise les le Samedi 02 Octobre 2021, une course « Contre la Montre par Equipes de 4 coureurs.

Article 2

L'épreuve se dispute au Mont Dore sur le parcours : Ecole les Coccinelles – ½ tour Rond-Point de l'antenne de Plum – Ecole les Coccinelles (22 Kms)

Article 3

La composition des équipes est laissée libre et ouverte aux catégories : Juniors, Féminines, Pass'Cyclisme, Masters, Triathlètes et Non licenciés. Ces équipes peuvent être mixtes, c'est-à-dire composées d'hommes et de femmes. La composition des équipes est libre, mais les coureurs sont tenus de porter le maillot de leur club respectif.

Article 3 bis

Les coureurs de la catégorie Cadet (2005 – 2006), peuvent participer à cette épreuve à la condition que l'équipe soit composée de quatre coureurs de cette catégorie (féminine comprise). Le kilométrage de leur course est limité à 16 Kilomètres. Leur parcours : Ecole les Coccinelles – ½ tour Parcours santé de Plum – Ecole les Coccinelles »

Article 4

La date limite des inscriptions des équipes est fixée au Mercredi 29 Septembre 2021 à 17h00.

Article 5

Le tirage au sort pour le départ des équipes s'effectuera le mercredi 29 Septembre à 18h00 et sera immédiatement communiqué au CRCNC et sur les réseaux sociaux.

Article 6

Le départ de la première équipe sera donné à 14h00 précises. Les autres équipes s'élanceront toutes les 3 minutes.

Article 7

Le temps de chaque équipe sera pris sur l'arrivée du 3^{ème} concurrent.

Article 8

Seuls les vélos de route sont autorisés sur cette épreuve. Les vélos de contre la Montre et les prolongateurs sont bien entendus autorisés, sauf pour les catégories Minime et Cadet (règlementation FFC)

Article 9

Les tarifs en vigueur pour ce Contre la Montre sont les suivants :

- | | |
|----------------------|--------------|
| - Licenciés | 1 500 Francs |
| - Licencié Triathlon | 2 000 Francs |
| - Non licenciés | 2 500 Francs |

Article 10

Les Triathlètes sont acceptés sur l'épreuve, à la condition de présenter leurs licences Tri, et devront régler la somme de 2 000 Francs.

Les Non licenciés pourront participer à l'épreuve, à la condition de présenter un certificat médical et devront régler la somme de 3 000 francs.

Article 11

Le port du casque réglementaire est obligatoire pour chaque concurrent.

Article 12

Lors de l'épreuve, chaque participant est tenu à respecter le code de route. De plus, dans le cas où un ou des coureurs franchiraient la ligne médiane séparant la chaussée, l'équipe serait sanctionnée de 10 secondes par infraction. En cas de récidive, l'équipe sera éliminée. Aucun recours en sera possible.

Article 13

Un seul véhicule suiveur par équipe est autorisé. Ce véhicule doit obligatoirement se trouver à 10 mètres du dernier coureur de son équipe. Les chauffeurs comme mécaniciens doivent se tenir assis à l'intérieur du véhicule. Aucune personne n'est autorisée à sortir le corps de la voiture suiveuse, ni à se trouver dans une benne de camionnette.

Article 14

Des signaleurs seront disposés sur chaque endroit pouvant apporter une gêne aux coureurs ou aux usagers.

- Ecole les Coccinelles 2 signaleurs
- Embranchement Sud du vallon Dore 1 signaleur
- Embranchement Nord du vallon Dore 1 signaleur
- Rond-point de l'antenne de la Mairie à Plum 2 signaleurs

Des commissaires en motos se déplaceront sur l'épreuve pour en assurer la régularité et la sécurité.

Article 15

Un docteur et deux infirmières seront présents sur l'épreuve.

Article 16

L'arrivée aura lieu devant l'Ecole les Coccinelles et la remise des récompenses se fera sur le parking de l'Ecole.

Article 17

Les inscriptions sont ouvertes à compter du mercredi 1^{er} août, en ligne par la société « Inlive » (inlive.nc) Elles seront closes le mercredi 29 septembre à 17h00.

Article 18

Passé ce délai, les inscriptions de tout retardataire passera à 3 500 francs, quel qu'en soit la catégorie.

Article 19

Seront récompensés ;

- la 1ere équipe de la catégorie Cadet
- la 1^{ère} équipe mixte (composés d'hommes et de femmes)
- la 1^{ère} équipe dames
- la 1^{ère} équipe au scratch

Un tirage au sort sera effectué sur les participants

Pour tout ce que le présent règlement ne prévoit pas, il sera fait référence au règlement UCI. (Union Cycliste International)

Le Président du COTNC



Gérard SALAUN

34 bis rue René Miliard – Panorama Sainte Marie – 98 800 – Nouméa – Nouvelle-Calédonie
Tel. 78 44 94 - mail cotnc.cotnc@gmail.com